



Mariage après OQTF avec une résidente

Par **ikeel**, le **17/05/2013** à **10:33**

Bonjour à tous

J'aurais besoin de vos conseils au sujet d'une situation dans laquelle je me trouve actuellement

Je suis en couple avec une algérienne qui a une carte de résidence de dix ans, je suis moi même algérien et en situation irrégulière depuis quelques temps en France, je suis également sous la menace d'une décision d'expulsion toujours en cours

Ma compagne vit toujours chez ses parents, pour le moment elle ne travaille pas mais elle envisage de faire un stage prochainement

En cas de mariage, y a t il un moyen d'être régularisé, et quelles sont les conditions exigées ?

Merci à vous tous et bonne continuation

Par **amajuris**, le **17/05/2013** à **10:46**

bjr,

le mariage en france avec une étrangère en situation régulière ne vous donne pas droit à un titre de séjour.

pour que vous obteniez un titre de séjour il faudrait que vous soyez marié et que votre épouse fasse une demande de regroupement familial.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11166.xhtml>

vous constaterez que il y a des conditions à remplir en particulier le demandeur doit disposer de ressources suffisantes ainsi que d'un logement ce qui ne semble pas être votre situation.
cdt